

Association ELAN – SAVIGNY ENVIRONNEMENT

Boite Postale 01

91605 SAVIGNY-SUR-ORGE Cedex



Association Loi 1901 N° 0913001582

<http://www.elan-savigny-environnement.org> e-mail : contact@elan-savigny-environnement.org

Savigny sur Orge, 20 novembre 2017

**Madame DENIS DINTILHAC
Présidente de la Commission d'Enquête PPA-IDF
UDEA – Service utilité publique et équilibres territoriaux
Pôle urbanisme d'utilité publique
5 rue Leblanc
75911 PARIS CEDEX 15**

Objet : Avis de notre association sur le Projet de PPA Île de France 2017

Madame la Présidente,

Notre association, qui existe depuis plus de trente années, regroupe deux associations soucieuses de défendre notre cadre de vie : Elan, pour la défense des riverains contre les nuisances aériennes causées par la proximité de l'Aéroport d'Orly et Savigny Environnement, pour les dommages causés à notre environnement. Notre commune (plus de 37 000 habitants, toute proche d'Orly) est en effet traversée par l'autoroute A6 et subit en outre les nuisances apportées par l'autoroute A6, dont le trafic ne cesse également d'augmenter.

L'information ne nous étant pas parvenue à temps, ce courrier vous parviendra après la date limite de l'enquête publique. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser et nous espérons que vous accepterez de prendre en compte notre contribution. Il est en effet regrettable que la publicité faite dans les communes concernées n'ait pas été à la hauteur d'un sujet de la plus haute importance car il touche à la santé des populations franciliennes.

Nous avons pris connaissance des réactions qui vous ont été adressées par des instances aussi représentatives que la Région Île-de-France, France Nature Environnement-IdF, Convergence Associative, UFCNA, qui ont toutes émis un avis défavorable. Nous reprenons sans restriction à notre compte leur constat et leurs conclusions. Nous soutenons avec une insistance particulière toutes les demandes formulées par la Convergence Associative. Les insuffisances contenues dans ce PPA, les lacunes pointées par la Convergence Associative, l'absence de vraies mesures concernant le transport aérien qui va continuer de croître sans contribuer à l'effort de diminution de la pollution imposé aux autres moyens de transport, ne nous permettent pas d'adhérer à ce projet.

Au nom de nos adhérents, nous émettons également un avis défavorable sur le projet de PPA.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre contribution et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre très respectueuse considération.

***Pour le Conseil d'Administration,
M. Dominique CATERINI
(Président)***